



Comité régional de l'habitat

Séance plénière 21 février 2014

Comité régional de l'habitat

Ordre du jour

1. Actualités du logement,

- Actualités législatives et réglementaires
- Avancement du plan de rénovation énergétique de l'Habitat
- Révision du zonage A/B/C

2. Information sur le plan départemental de l'habitat du département du Nord,

3. Bilan 2013 et programmation 2014 des aides en faveur du parc public et parc privé,

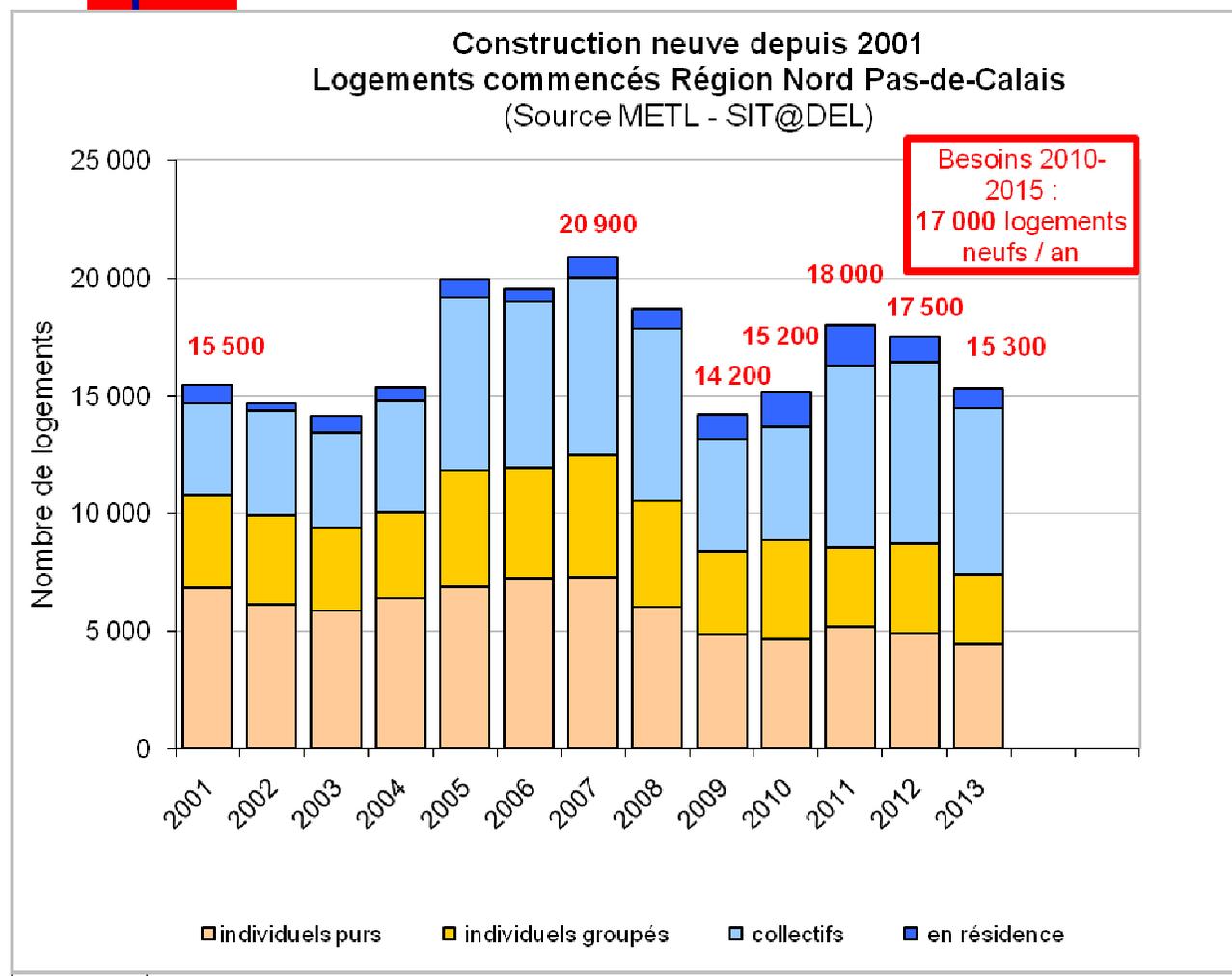
Actualités du logement

Rappel des priorités nationales

- Plan d'investissement pour le logement
 - 500 000 nouveaux logements par an, dont 150 000 logements sociaux
- Plan de rénovation énergétique de l'Habitat
 - 500 000 rénovations lourdes, dont 120 000 logements sociaux par an

Actualités du logement

Situation difficile de la construction en région



**Besoins en logements neufs :
Au moins 17 000 logements
neufs / an, pour éviter un
déséquilibre entre offre et
demande à long terme.**

- Les projections tendancielles de l'INSEE font état de 205 000 ménages supplémentaires (soit + 12,5 %) à horizon 2030 pour une hausse de 87 000 habitants (+2,1%) dans le même temps.
- Fort besoin de renouvellement du parc ancien et de compensation de la disparition de ces logements

Actualités législatives et réglementaires

▪ **Loi de finances 2014 (cf : dossier des participants)**

- Soutien à la construction et à la rénovation thermique des logements sociaux : TVA à 5,5 %

- Développement d'une offre de logements intermédiaires en zone A et B1 par création d'un régime fiscal : TVA à 10 % et exonération de taxe foncière pendant 20 ans
Précision par voie d'ordonnance avant fin février du régime juridique pour le logement intermédiaire

- PREH : Soutien à la rénovation dans le parc privé existant
 - TVA à 10 % pour travaux d'amélioration, transformation, aménagement et entretien
 - TVA à 5,5 % pour travaux d'amélioration de la qualité énergétique
 - Évolution du CIDD
 - Prorogation de l'éco-PTZ

Actualités législatives et réglementaires

Loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové

- Adoption à l'Assemblée Nationale le 19 février
- Adoption au Sénat le 20 février
- Promulgation de la loi pour mi-mars

■ Parmi les principales dispositions prévues :

- Encadrement des loyers dans les zones tendues.
En région, l'agglomération lilloise sera la seule concernée par ce dispositif, après mise en place d'un observatoire local des loyers agréé par l'Etat.
- Garantie universelle des loyers : protection gratuite de tous les propriétaires du risque d'impayés. Pour les locataires en difficulté, cas d'expulsion plus limités.
- Simplification des relations locataires – propriétaires : formulaire type de contrat de location avec mention des équipements, des travaux récents effectués, du montant du loyer antérieur, etc..

Actualités législatives et réglementaires

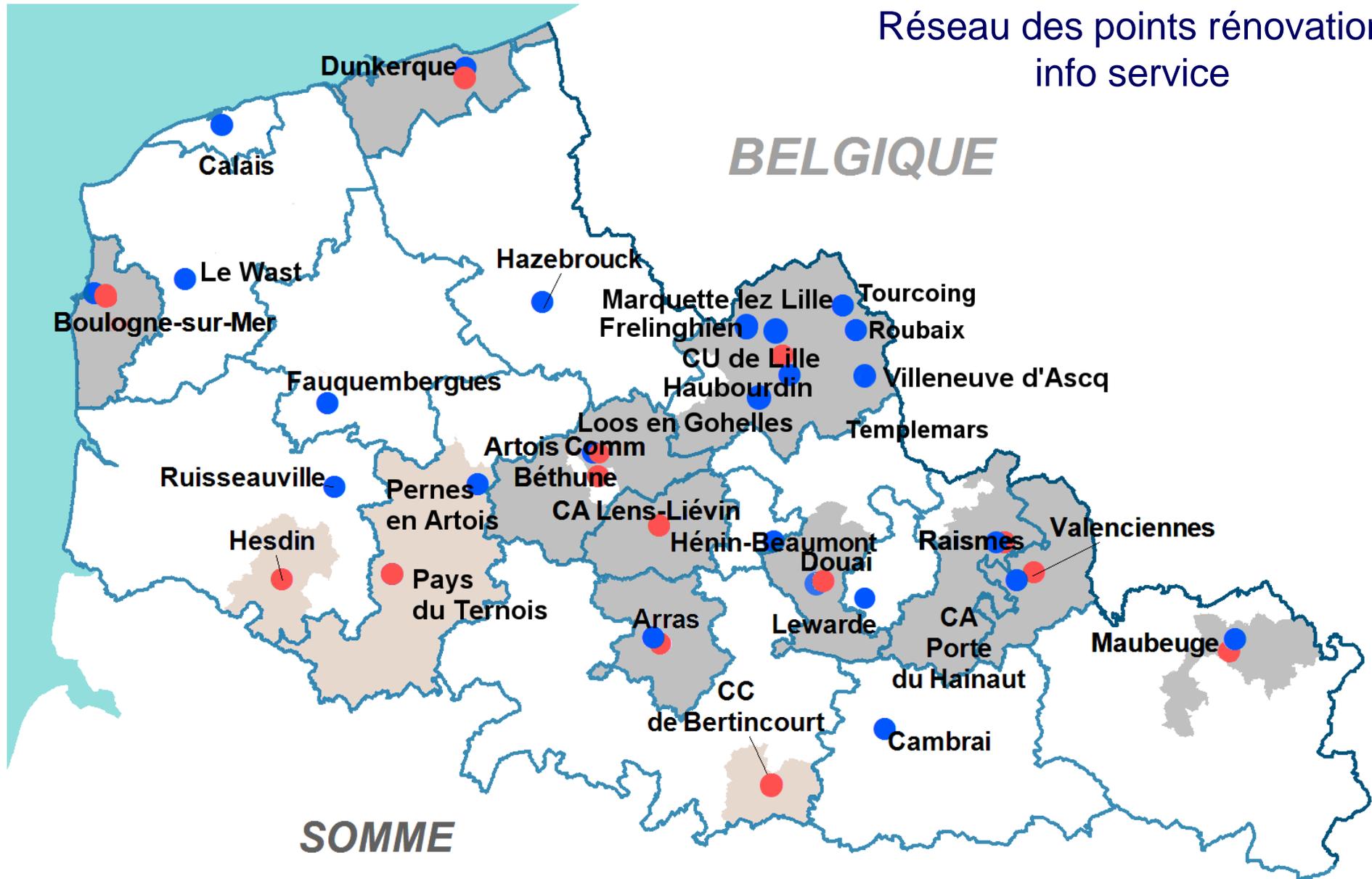
Loi ALUR

- Poursuite de la réforme de simplification de demande de logement social : simplification de la démarche et du suivi de la demande, grâce à un dossier de demande unique, qui pourra être déposé sur internet.
- Lutte contre les marchands de sommeil : création d'une peine permettant au juge de prononcer une interdiction d'achat de biens immobiliers à des fins locatives
- Extension de la trêve hivernale des expulsions locatives : du 1^{er} novembre au 31 mars et dont le bénéfice est rétabli aux occupants sans droit ni titre, sauf décision contraire du juge.
- Transfert aux intercommunalités de l'élaboration des plans locaux d'urbanisme (PLUI) : objectif de construction de logements dans un souci de limitation de l'étalement urbain, de préservation de la biodiversité et des ressources.

Actualités du logement

Avancement du plan de rénovation énergétique de l'habitat (PREH)

Réseau des points rénovation info service

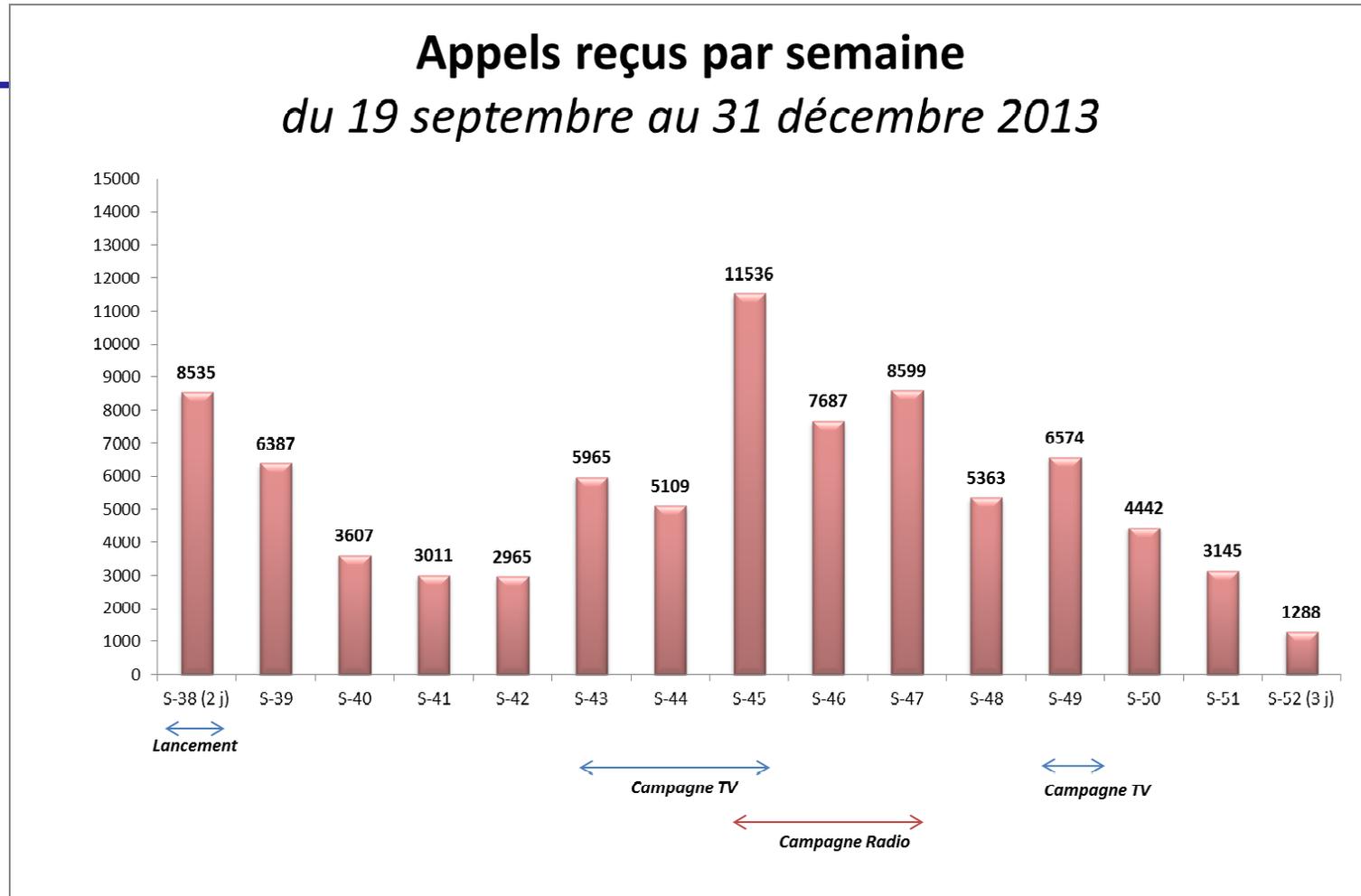


- Point rénovation Espace Info Energie
- Périmètre d'intervention de l'Espace Info Energie
- Point rénovation ANAH

- EPCI délégataire des aides de l'ANAH
- Maîtrise d'ouvrage opération programmée
- Territoire hors délégation

Le PREH

activité du 0810 140 240



- 400 appels par semaine en Nord – Pas de Calais

Le PREH

résultats 2013

1414 propriétaires occupants modestes ont été aidés dans la rénovation énergétique de leur logement par l'ANAH (Programme Habiter Mieux) ;

50 propriétaires occupants aux revenus intermédiaires vont être aidés grâce à la nouvelle prime de 1350€ mise en place en septembre 2013 ;

1830 logements HLM ont été réhabilités grâce à un éco-prêt de la Caisse des Dépôts et Consignations et grâce aux fonds FEDER 2007-2013 ;

1940 logements de la SOGINORPA ont été réhabilités grâce aux aides de l'ANAH

1800 prêts Eco-PTZ ont été accordés

Plusieurs milliers de foyers ont bénéficié de Crédits d'Impôt Développement Durable pour des rénovations énergétiques menées en 2012.

Le PREH

Comité des professionnels

Un Comité des Professionnels de la construction a réuni **60 acteurs de la construction et du bâtiment** le 7 octobre 2013. Il a alors été décidé d'instaurer trois groupes de travail distincts :

- **GT n°1 : financement et coût de la rénovation Énergétique**
- **GT n°2 : techniques de réhabilitation, contrôle, Évaluation**
- **GT n°3 : formation et qualification des professionnels de la rénovation énergétique**

Le PREH

actualités et perspectives 2014

Les nouveaux taux de TVA à compter du 1er janvier 2014 :

- **TVA à 5,5 %** pour les travaux d'amélioration de la qualité énergétique et les travaux induits indissociablement liés ;
- **TVA à 10 %** pour les travaux d'amélioration (contre 7 % en 2013) autres que les travaux d'amélioration de la qualité énergétique .
(des précisions attendues sur le champ d'application du taux réduit de 5,5 % et sur la notion de travaux induits).

Le PREH

actualités et perspectives 2014

Crédit d'impôt développement durable (CIDD)

- **2 taux** (contre 10 taux en 2013).
 - 25 % : si bouquet de travaux, et quelles que soient les ressources du ménage
 - 15 % : si un seul poste de travaux pour les ménages les plus modestes. (ménages qui bénéficient de l'exonération de la taxe d'habitation).
- **Un bouquet de travaux** (factures datées de 2014 pour CIDD à obtenir en 2015).
- Les propriétaires bailleurs ne peuvent plus bénéficier du CIDD

Le PREH

actualités et perspectives 2014

Eco-PTZ

- Prorogation jusqu'au 31 décembre 2015 (même date que le CIDD).
- l'éco-PTZ copropriétés est mobilisable depuis le 1er janvier 2014 sous conditions

Mention Reconnu Garant de l'Environnement (RGE)

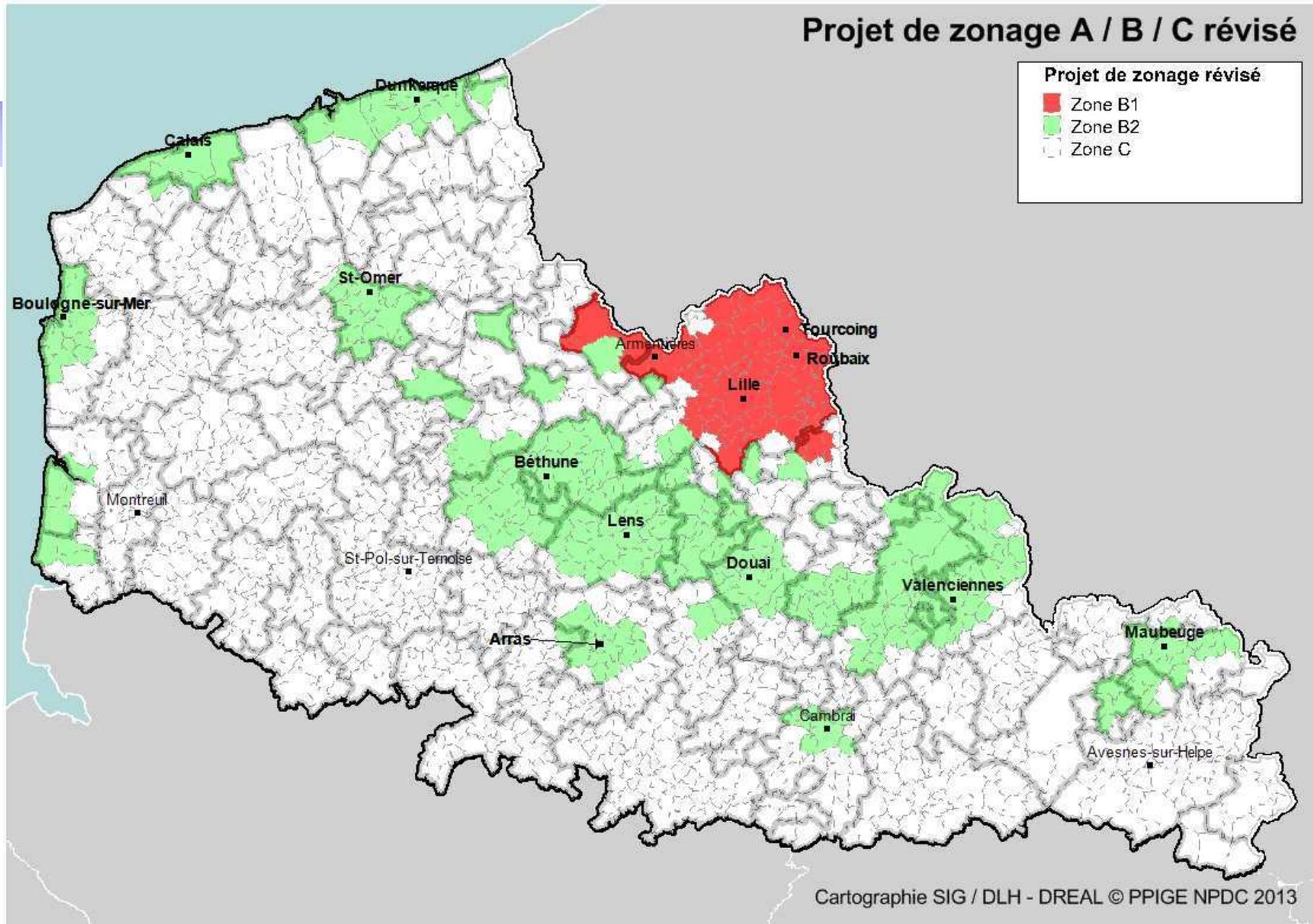
- obligation de faire appel à un professionnel disposant du signe de qualité RGE :
 - à partir du juillet 2014 pour l'éco-PTZ (fait générateur = devis)
 - à partir de 1er janvier 2015 pour le CIDD (fait générateur = facture).

Actualités du logement

Révision du zonage A/B/C

Révision du zonage A/B/C

zonage soumis à consultation locale



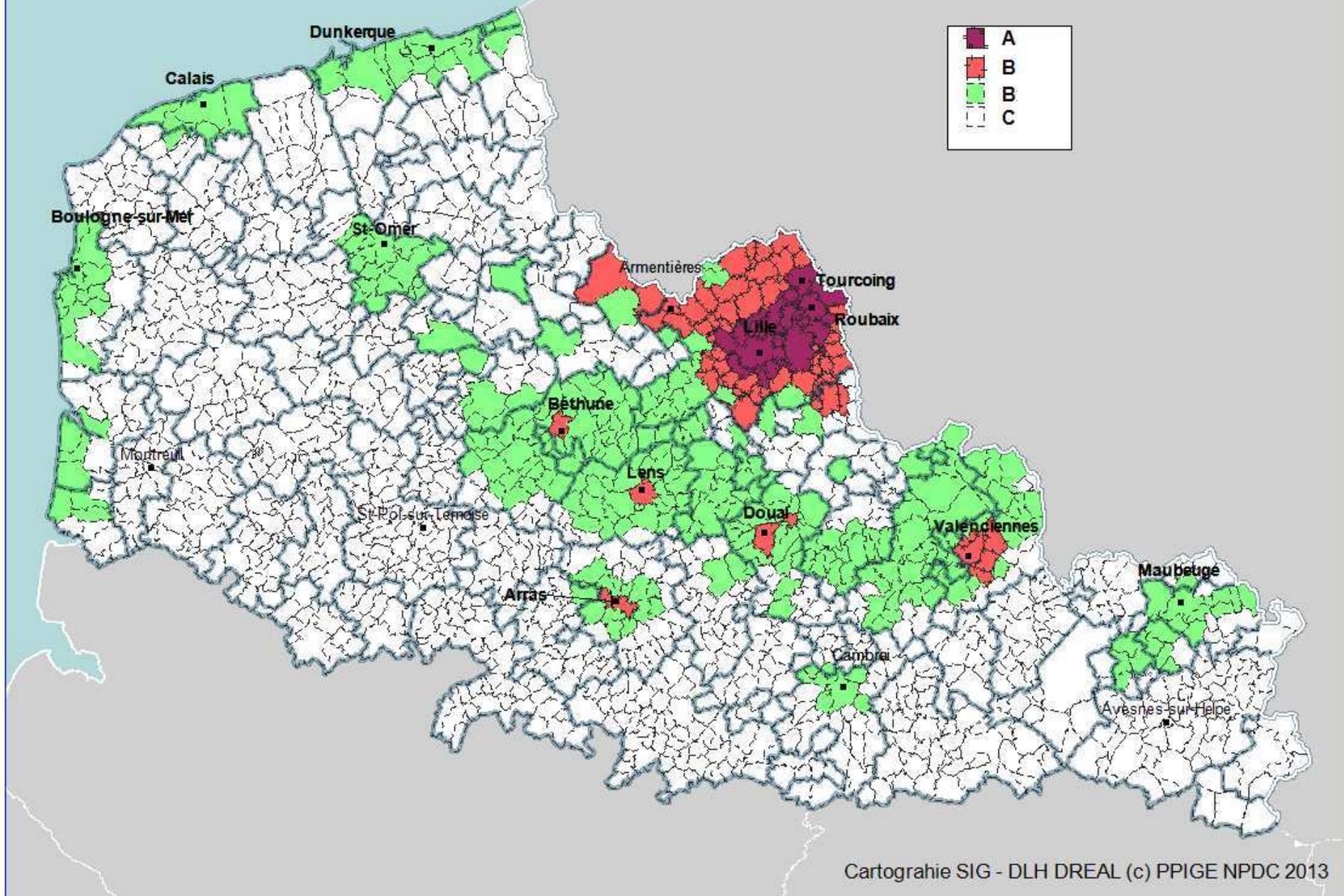
Révision du zonage A/B/C

Proposition régionale

- Utilisation principale du zonage A/B/C après révision : le ciblage territorial du dispositif d'investissement locatif (« Dufлот »).
Zonage sans incidence en matière de programmation des aides HLM
 - Objectifs du législateur en matière du ciblage du « Dufлот » :
 - Loyers de marchés élevés / demande forte non satisfaite : zones de forte centralité
 - Attractivité suffisante pour les investisseurs: pas de trop grand décalage entre les loyers de marché et le plafond de loyer à respecter
 - Cohérence avec l'instruction des demandes de dérogation réalisée en 2013
 - Proposition de modification appuyée sur l'étude des loyers du parc privé (données des CAF du Nord et du Pas-de-Calais)
- Examen de l'ensemble des demandes des collectivités locales :
distinction entre demande de maintien / demande de reclassement

Révision du zonage A/B/C : proposition régionale

Proposition de zonage pour la région Nord - Pas-de-Calais





2. Information sur le PDH du département du Nord



3. Programmation des aides en faveur du parc locatif public

Programmation des aides en faveur du parc locatif public

Bilan 2013

Bilan 2013

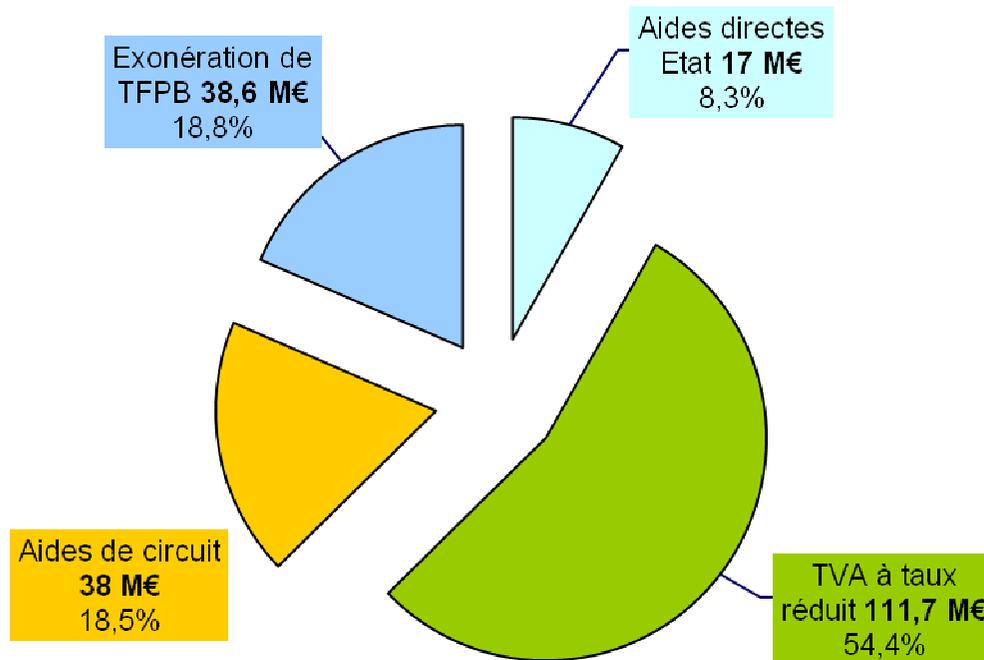
Quelques chiffres clés

- **6580** logements financés (6135 en 2012)
- dont 40% dans les zones les plus tendues
- 2610 logements sur LMCU
- **5 719 PLUS/PLAI** financés en 2013 (+8,2% par rapport à 2012).
- **1 745 PLAI**, *en hausse de 15%*.
- 90% en neuf (dont 25% en VEFA)
- 100% des logements neufs en BBC
- 5 200 logements familiaux à destination des ménages et 1000 logements à destination des personnes âgées, handicapées et étudiants.

Bilan 2013

Enveloppe budgétaire

Décomposition des aides de l'Etat en faveur du développement de l'offre locative sociale



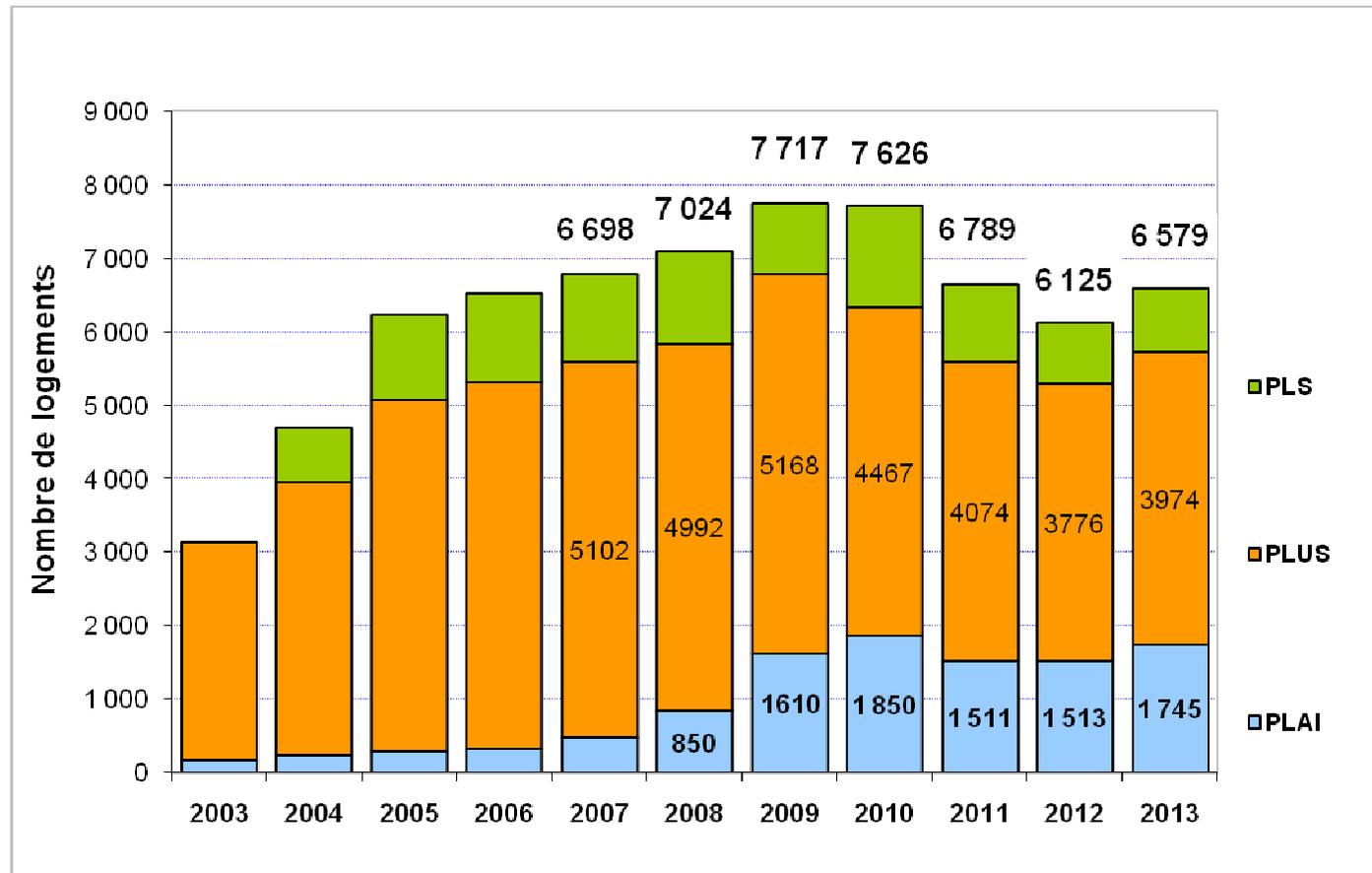
17 M€
d'aides
directes
et près de
190 M€
d'aides
indirectes
en 2013

Bilan 2013

Logements financés annuellement depuis 2003, hors ANRU

Résultats nationaux : 117 000 LLS financés en 2013

(102 000 en 2012)

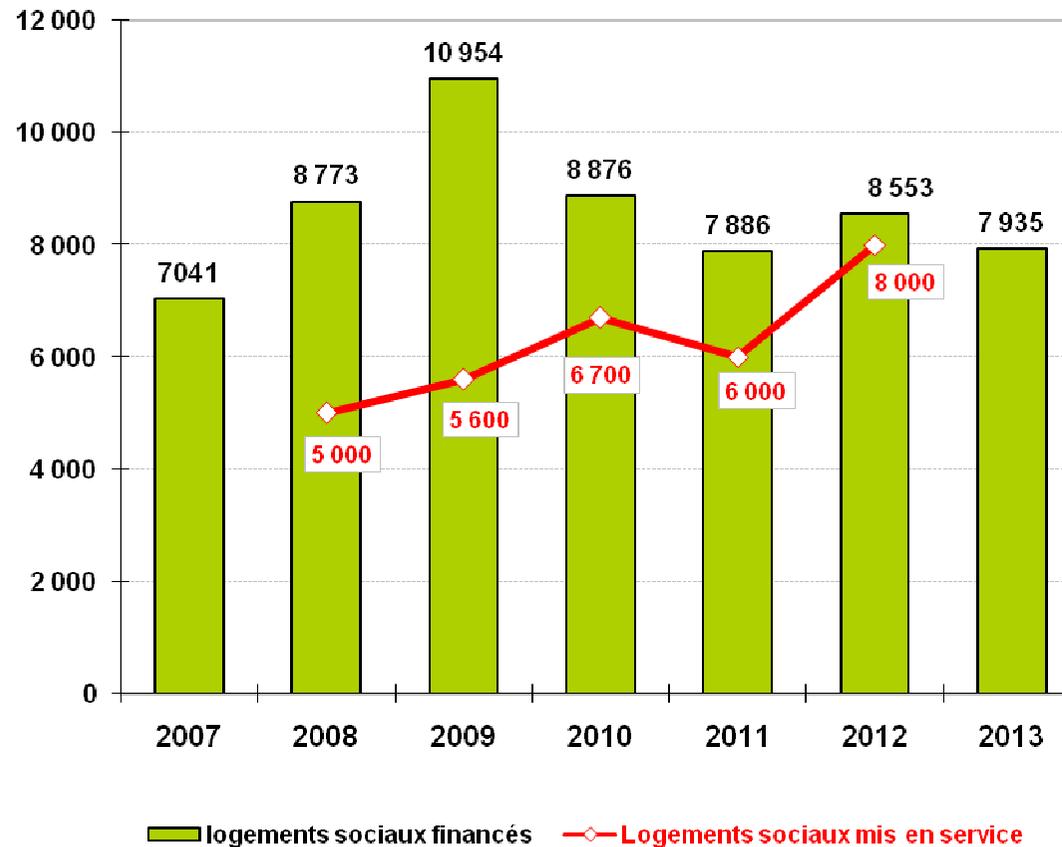


Logements familiaux et logements spécifiques (résidences étudiantes, EPHAD, résidences sociales...)

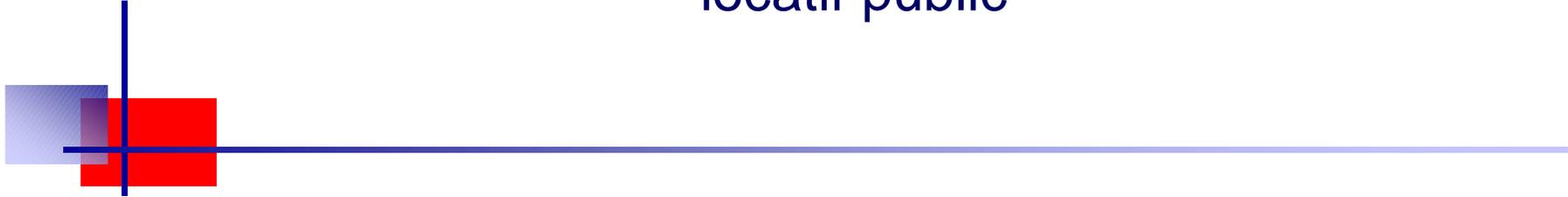
Bilan 2013

Logements familiaux financés et mis en service Droit commun et ANRU (hors structures)

Des efforts de financement qui se concrétisent depuis 3 ans par la livraison d'importants volumes de logements sociaux.

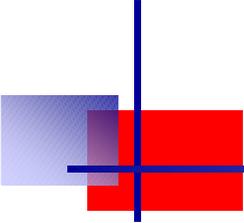


Programmation des aides en faveur du parc locatif public



Bilan 2013 Apport d'Action Logement

UESL - ACTION LOGEMENT



Systeme paritaire qui fixe entre les Partenaires sociaux et l'Etat l'emploi des fonds d'Action Logement (AL) pour les CIL.

■ **Une priorité :**

Faciliter l'accès au logement des salariés, et ce prioritairement pour les jeunes actifs, les salariés en mobilité professionnelle et les salariés en difficulté.

■ **Un axe de développement :**

Produire là où sont les besoins ...orientations territoriales d'investissements dans les bassins d'emplois prioritaires.

2013 : DECLINAISON DE LA L.E.M.

(Lettre d'Engagement Mutuel)

- Mobilisation d'AL pour la production de 150 000 Logements sociaux
 1. Contributions aux politiques publiques
 - ANRU et FNAL
 2. Financement de la production de LLS
 - Mise en place de l'emprunt CDC
 - 1 200 M€ pour 120 000 logements sociaux avec :
Subventions
Prêts à taux variable

Bilan provisoire 2013 en NPC

Action Logement / en K€

<i>Concours A Laux financements de x opérations pour la réalisation de x logements</i>					
Territoire		2011 Sub 1% Rel	2012 Prêt In Fine + Am	2013 Subvention	2013 Prêt / Livret A
NPC	Investissements K€	9 880	13 235	5 101	14 457
	Programmes	124 op. 2586 log			
Nord	Investissements K€	7 931	10 836	4 725	10 403
	Programmes	96 op. p 2033 log			
	dont SF			1 445	
	<i>dont LMCU</i>	5570	6500	3 436	6 368
	<i>dont CAVM</i>	479	570	72	540
	<i>dont Dunkerque GL</i>	750	940	-	1 255
Pas de Calais	Investissements K€	1 949	2 399	376	4 054
	Programmes	28 op. p 553 log			
	<i>dont CUA</i>	130	440	-	498
		96% PLUS	TG : 13 235		
		56% Zone AB1			

2014 : CONSOLIDATION DE LA L.E.M.

(Lettre d'Engagement Mutuel)

■ Contractualisation entre l'Etat et AL pour l'objectif de production de 150 000 Logements sociaux

1. Contributions aux politiques publiques : 1 200 M€
 - ANRU et FNAL
2. Financement de la production de LLS : 1 500 M€
 - Subventions
 - dont SF en abondement pour les LLS en zones tendues
 - Prêts amortissables à taux variable
 - Règles communes de réservation du NPC

■ Mise en place du Comité Territorial de Bassin d'Emploi de Lille & Douai-Lens

Programmation des aides en faveur du parc locatif public



Perspectives et programmation territoriale des aides pour 2014

Programmation régionale 2014

orientations nationales / déclinaison régionale

Orientations nationales

Production de 150 000 logements sociaux par an, pendant 5 ans.

- nécessité d'orienter la production de logements sociaux en priorité vers les territoires où l'accès au logement est le plus difficile
- maintien d'une partie de la production en zones rurales ou périurbaines afin d'assurer une offre de logement social pour les ménages qui rencontrent des difficultés pour se loger, quel que soit l'endroit où ils habitent.
- prise en compte accrue des PLH

Outre l'objectif quantitatif, ces logements devront être adaptés à la diversité des territoires et aux caractéristiques de la demande des ménages (localisation, surface, nombre de personnes, ressources...).

Programmation régionale 2014

Les objectifs régionaux

Objectif global : 7 500 logements (en baisse de 680 LLS /2013).

- Baisse légère de l'objectif de logements très sociaux : de 2 190 à **1 926 logements PLAI** = hausse de 10% par rapport aux résultats 2013.

- Maintien de l'objectif de logements sociaux **PLUS** : de 4 590 à **4 574 logements** = hausse de 15% par rapport aux résultats 2013.

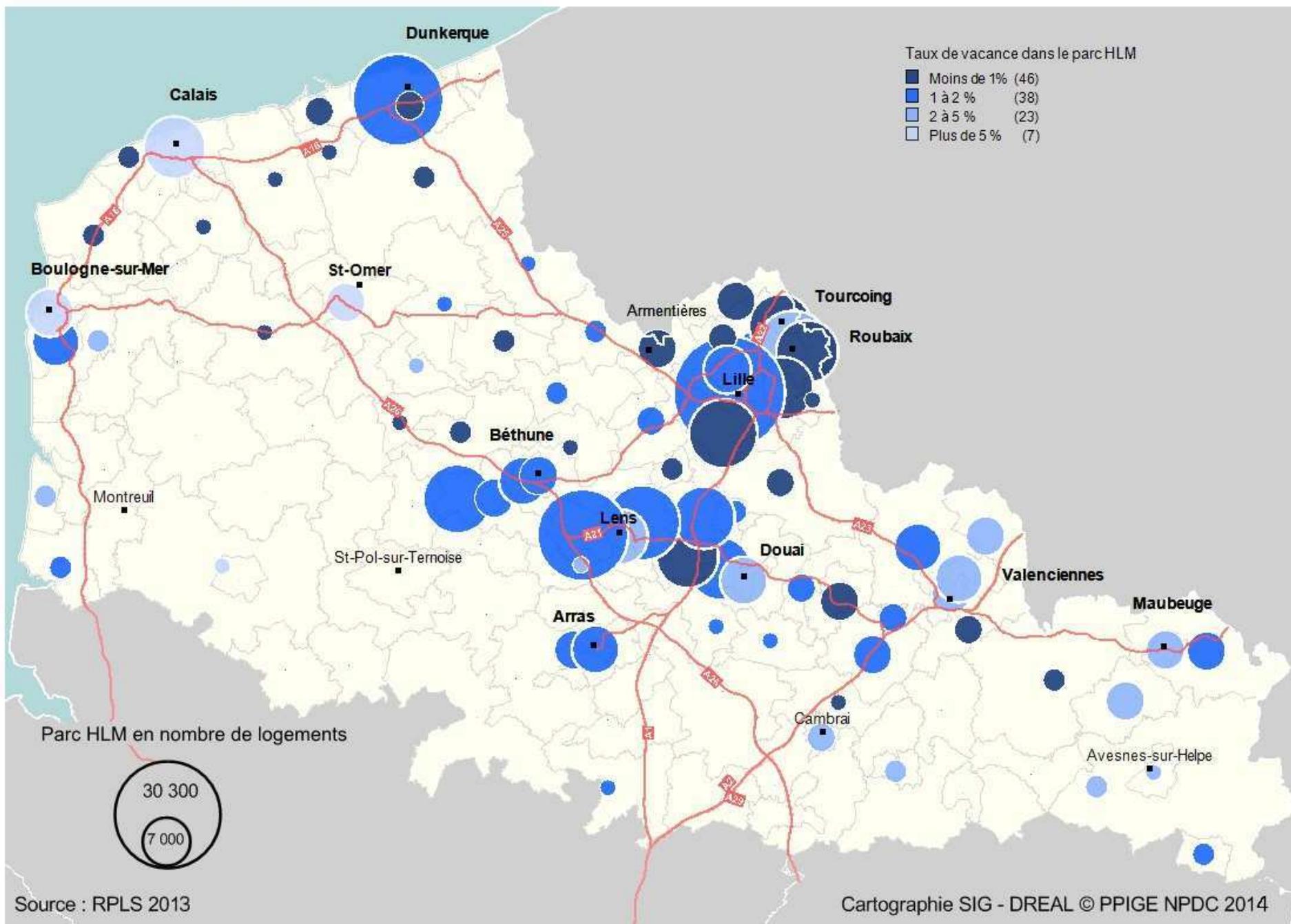
= Objectif de 6 500 PLUS/PLAI : hausse de 13,7% par rapport aux résultats 2013.

- Baisse forte de l'objectif de logements sociaux intermédiaires PLS : de 1 400 logements à **1000 logements PLS**

Objectif qui n'évoluera pas à la baisse et constitue un cap stable pour les 4 ans à venir.

L'objectif fixé correspond à la proposition d'objectifs « remontante » de 7 500 logements locatifs sociaux pour la région, déjà présentée lors du CRH du 18/11/2013 et issue d'un scénario reposant sur l'accélération des PLH approuvés.

Programmation régionale des aides



Programmation régionale 2014

La dotation régionale

Une **dotation** initiale stable de **16,9 M€** dans un contexte de recul de 10% des crédits votés en loi de finance.

Elle inclut :

2,43 M€ de dotation notifiée pour surcharge foncière, en vertu de l'accord national Etat/Action Logement

- 1€ de subvention de surcharge foncière de l'Etat au financement d'une opération déclenche 1€ de subvention d'Action Logement pour la même opération (dans la limite des 2,43 M€)
- affectée à LMCU, la zone la plus tendue

Programmation régionale 2014

La répartition des objectifs et des moyens budgétaires : **Les principes de répartition des objectifs entre départements et territoires de la région**

1- La répartition s'appuie avant tout sur les PLH approuvés et validés par l'Etat, dont il propose une accélération de la réalisation de 20%.

Accélération plus forte pour LMCU (+25%) pour tenir compte du renforcement des obligations communales de production après l'entrée en vigueur du nouveau taux minimal de logements sociaux de 25% depuis début 2013.

Ces objectifs théoriques ont ensuite fait l'objet d'ajustements sur certains territoires, pour tenir compte de la capacité opérationnelle immédiate.

Programmation régionale 2014

Subventions unitaires par produit 2014

Les dotations résultent mécaniquement des objectifs, par application de nouvelles subventions unitaires par produit

6 900 €/PLAI pour les grands pôles urbains

6 400 €/PLAI pour les autres communes

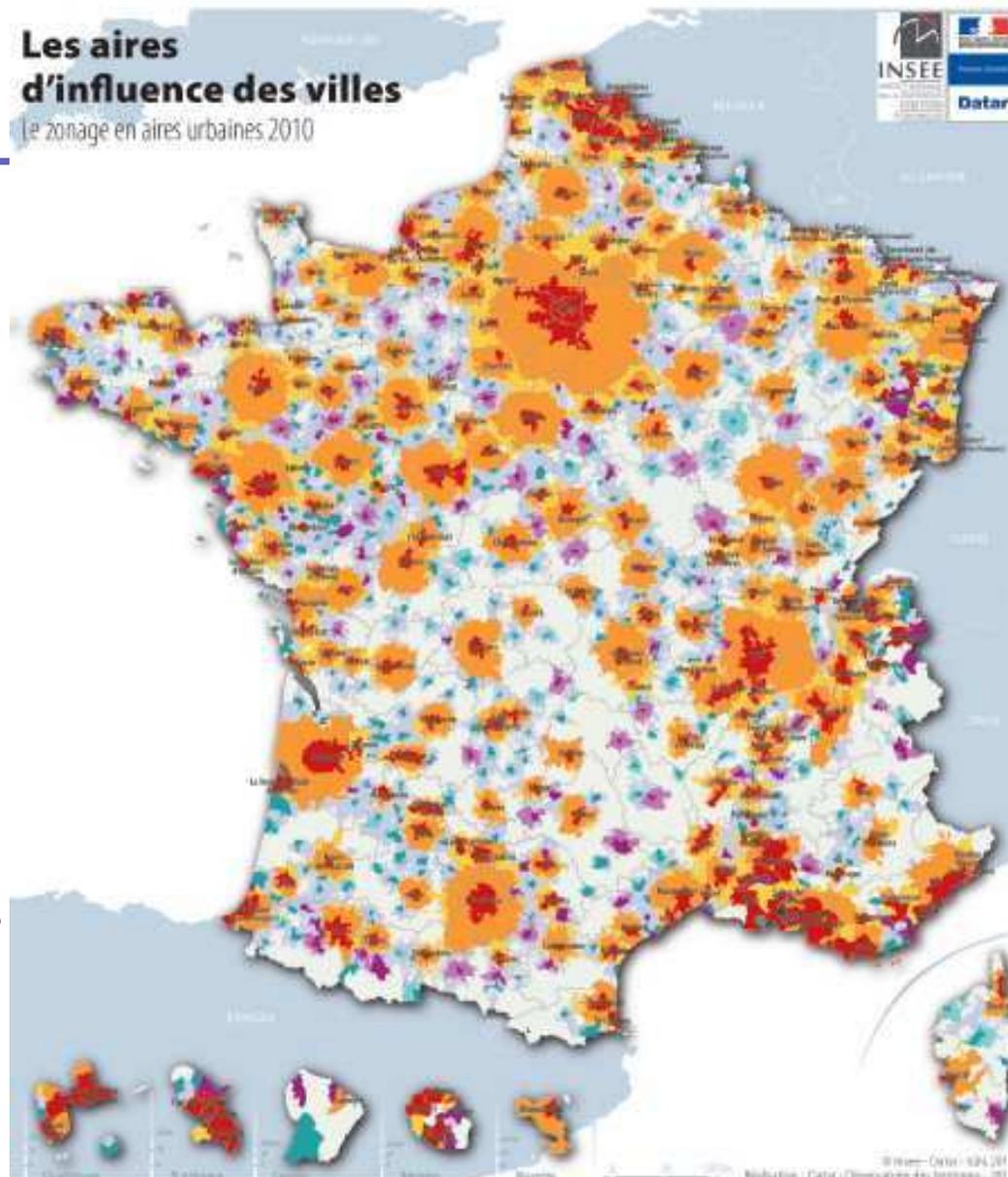
290 € pour le PLUS tous territoires

Fixées par le METL sans référence au zonage ABC, mais proportionnellement aux prix de revient par mètre carré des opérations financées au cours des années précédentes selon les aires urbaines définies par l'INSEE.

ATTENTION : modulables localement pour concentrer les moyens sur les PLAI (PLUS à 0€)

Programmation régionale 2014

Subventions unitaires par produit 2014



Programmation régionale 2014

Subventions unitaires par produit 2014

En construction neuve, sur les 4 dernières années

	Charges foncières ou immobilières (en €/m ² SU)	Coût du bâtiment ou des travaux (en €/m ² SU)	Prestations intellectuelles et frais (en €/m ² SU)	Prix de revient total (en €/m ² SU)	Pas entre deux zones (en €/m ² SU)
Grand pôle urbain d'Ile de France	881,69	1 810,40	232,58	2 924,67	+550,36
Couronne du grand pôle urbain d'Ile de France	644,43	1 577,77	152,11	2 374,31	+304,35
Grands pôles urbains de PACA, Corse et Rhône Alpes	571,79	1 320,09	178,08	2 069,96	+225,12
Les autres grands pôles	433,55	1 266,60	144,69	1 844,84	+152,49
Autres communes	332,80	1 209,58	149,97	1 692,35	

La répartition détaillée par territoires

REPARTITION DETAILLEE par territoire	PLAI		PLUS		PLS		Dotation prévisionnelle 2014					
	Obj 2014	%	Obj 2014	%	Obj 2014	%	Dotation 2014 hors structures	+ dotation structures	Dotation 2014	Part 2014	Part 2013	
EPCI												
Lille Métropole Communauté Urbaine	690	40,3%	1850	40,4%	400	40,0%	7 729 940	586 500 €	8 316 440 yc surch foncière	49,2%	49,6%	
C. Urbaine de Dunkerque Grand Littoral	75	4,4%	210	4,6%	50	5,0%	578 400	345 000 €	923 400	5,5%	7,2%	
C. d'Agglo. de Valenciennes Métropole	95	5,6%	280	6,1%	70	7,0%	736 700	0 €	736 700	4,4%	3,7%	
C. d'Agglomération du Douaisis	85	5,0%	155	3,4%	30	3,0%	631 450	0 €	631 450	3,7%	6,4%	
C. d'Agglo. de la Porte du Hainaut	75	4,4%	220	4,8%	70	7,0%	581 300	0 €	581 300	3,4%	2,9%	
C. d'Agglo. de Maubeuge - Val de Sambre	55	3,2%	147	3,2%	30	3,0%	422 130	0 €	422 130	2,5%	2,0%	
Nord hors délégation	120	7,0%	325	7,1%	80	8,0%	862 250	0 €	862 250	5,1%	4,2%	
<i>Département du Nord hors LMCU</i>	505	29,5%	1337	29,2%	330	33,0%	3 812 230	0 €	3 812 230	22,6%	26,3%	
Total Nord	1 195	69,8%	3187	69,7%	730	73,0%	11 542 170	931 500 €	12 473 670	73,8%	75,9%	
C. d'Agglo. de Lens-Liévin	121	7,1%	326	7,1%	90	9,0%	929 440	0 €	929 440	5,5%	4,1%	
C. d'Agglo. de l'Artois	120	7,0%	319	7,0%	20	2,0%	920 510	207 000 €	1 127 510	6,7%	4,5%	
C. d'Agglo. du Boulonnais	68	4,0%	182	4,0%	20	2,0%	521 980	0 €	521 980	3,1%	2,9%	
C. Urbaine d'Arras	65	3,8%	175	3,8%	20	2,0%	499 250	0 €	499 250	3,0%	1,0%	
Pas de Calais hors délégation	142	8,3%	385	8,4%	120	12,0%	1 005 744	345 000 €	1 350 744	8,0%	11,7%	
Total Pas de Calais	516	30,2%	1387	30,3%	270	27,0%	3 876 924	552 000 €	4 428 924	26,2%	24,1%	
Total Région	1 711		4574		1000		15 419 094	1 483 500 €	16 902 594	100%	100%	
Programmation additionnelle projets de structure	+ 215 PLAI											

Programmation des aides en faveur du parc locatif public

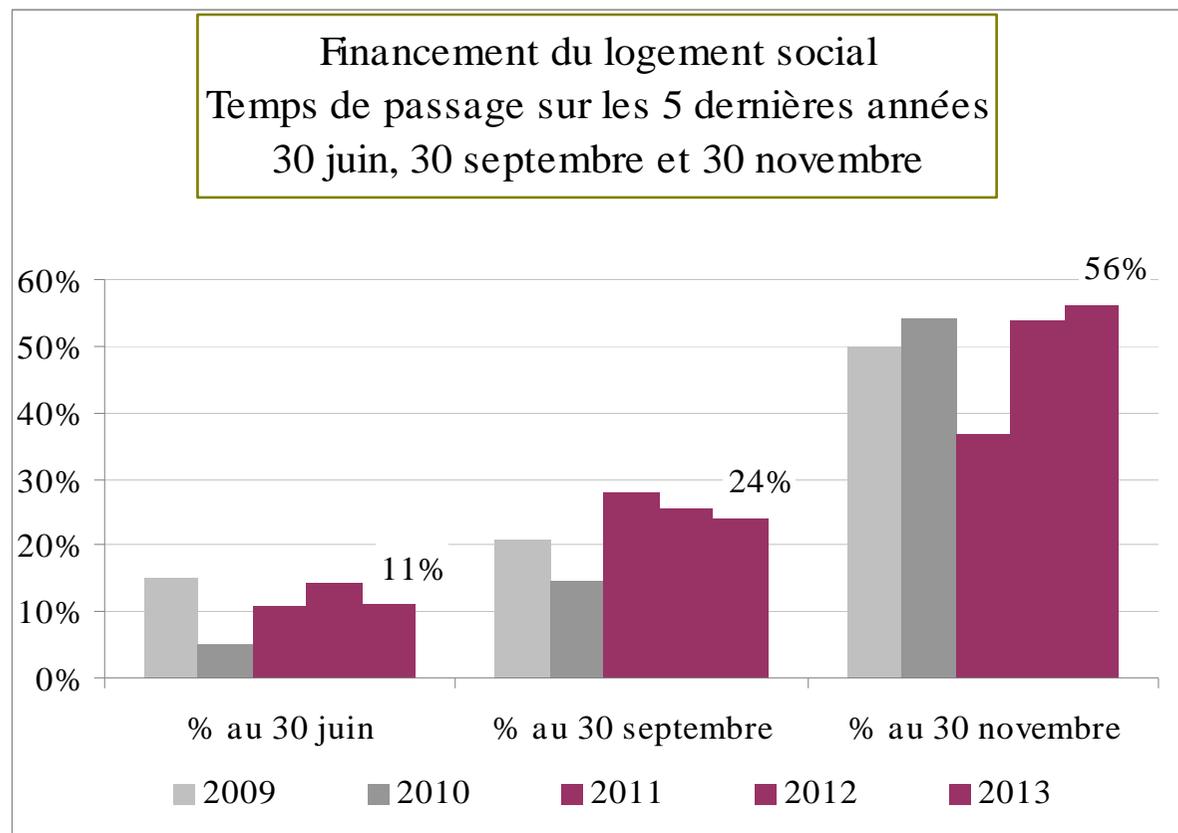


Exécution de la programmation Point de vigilance

L'exécution de la programmation 2014

Enjeux et points de vigilance

Comme chaque année, ajustements possibles en cours d'année, sous réserve d'un avancement satisfaisant au 30 juin



L'exécution de la programmation 2014

Enjeux et point de vigilance

Un rythme d'avancement infra annuel à améliorer impérativement

- Une condition clef de réussite : la pluri-annualité des objectifs de production
- De nombreux acteurs, avec leurs processus et calendriers propres
- Une action déjà engagée en 2013 : SPLS. Mais, un travail collectif plus global à engager pour identifier les leviers et pistes de progrès :
 - Etat : calendrier d'élaboration de la répartition infra-régionale, notification et mise à disposition des crédits en cours d'année....
 - Autres financeurs: calendrier de définition des enveloppes régionales
 - Bailleurs HLM: calendrier des dépôts des dossiers en début d'année ...
 - EPCI délégataires : calendrier de validation des programmations, processus de signature des avenants...

Un objectif à viser : dépôt de 30% des dossiers avant fin mai, et financement de 20% des dossiers avant fin juin



4. Programmation des aides de l'Anah

Programmation régionale des aides de l'Anah en faveur du parc privé

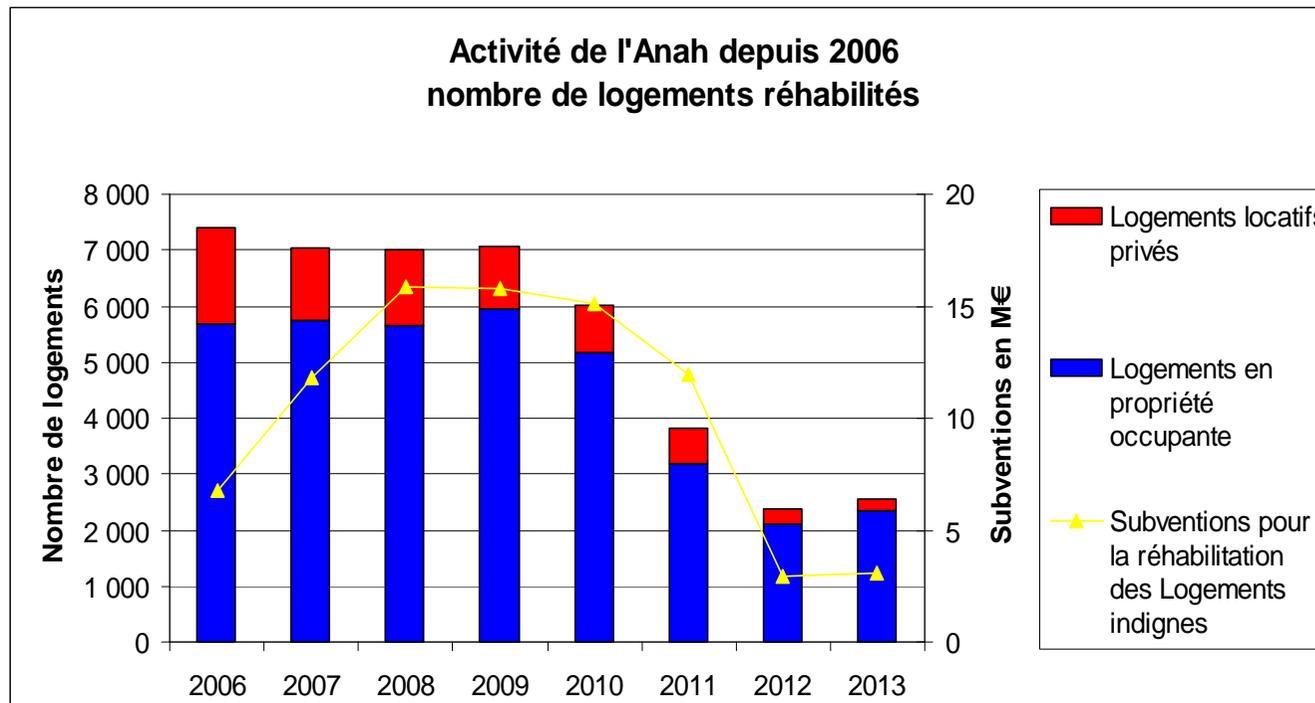


Bilan 2013

Programmation régionale des aides de l'Anah

L'activité globale de rénovation en 2013

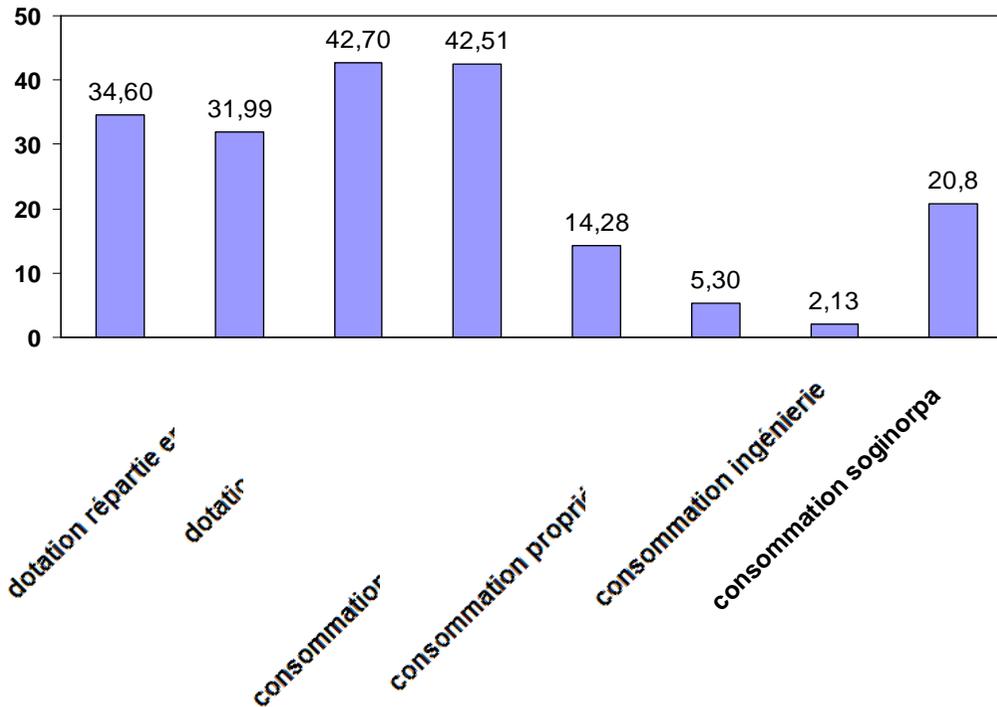
- 4 489 logements privés ont fait l'objet d'une aide à la réhabilitation de l'Anah
 - 2 354 logements appartenant à des propriétaires occupants modestes
 - 199 logements appartenant à des propriétaires bailleurs
 - 1 936 logements de la Soginorpa



Programmation régionale des aides de l'Anah

Les subventions délivrées en 2013

Dotation Anah 2013 en M €



Une dotation globale délégué de 42,70 M€

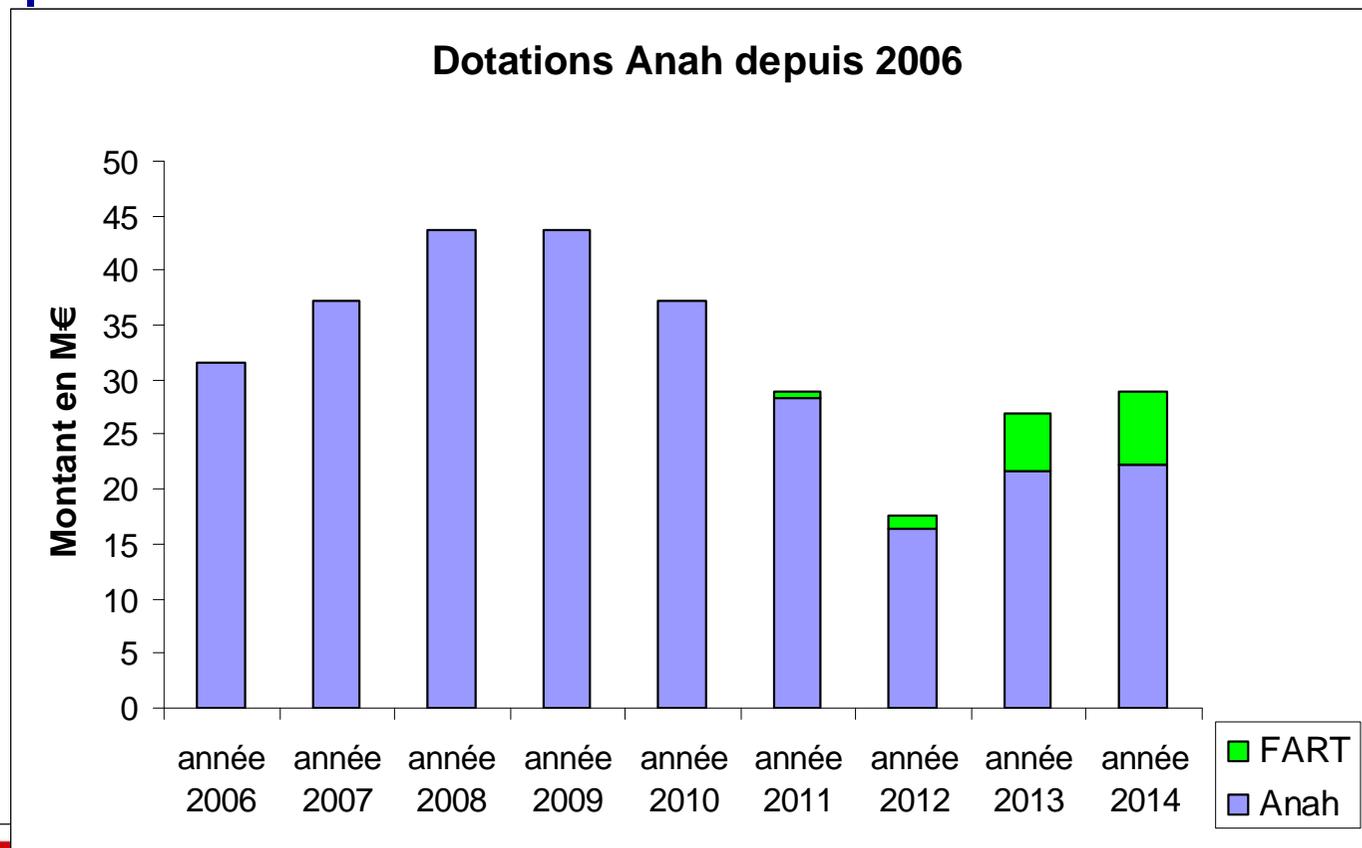
- aides aux travaux : 19,58 M€
- aides à l'ingénierie : 2,13 M€
- aides à la réhabilitation des logements Soginorpa : 20,8 M€

Des aides complémentaires de l'Etat :

- 5,32 M€ de primes additionnelles délivrés dans le cadre du programme Habiter Mieux (issues du programme d'investissements d'avenir)

Programmation régionale des aides de l'Anah

L'activité globale de rénovation en 2013



Programmation régionale des aides de l'Anah

Les résultats par priorité d'intervention

41% des engagements sont réalisés en secteur programmé

Bilan en nombre de logements (hors SOGINORPA)	Objectifs répartis	résultats	%	Part réalisée en op.programmées
Habitat indigne/ très dégradé dans le parc locatif	350	117	33%	49%
Habitat indigne/ très dégradé dans le parc en propriété occupante	145	114	78%	62%
Lutte contre la précarité énergétique	1 500	1 223	81%	46%
Adaptation à la perte d'autonomie	750	347	46%	15%

Le programme Habiter Mieux: 2 281 logements subventionnés depuis 2011:

- **PO:** montant moyen de travaux de 20 880 € - gain énergétique moyen de 38%
montant moyen subvention Anah et FART : 10 587 €
- **PB:** montant moyen de travaux de 68 830 € - gain énergétique moyen de 67%
montant moyen subvention Anah et FART : 30 686 €

Programmation régionale des aides de l'Anah

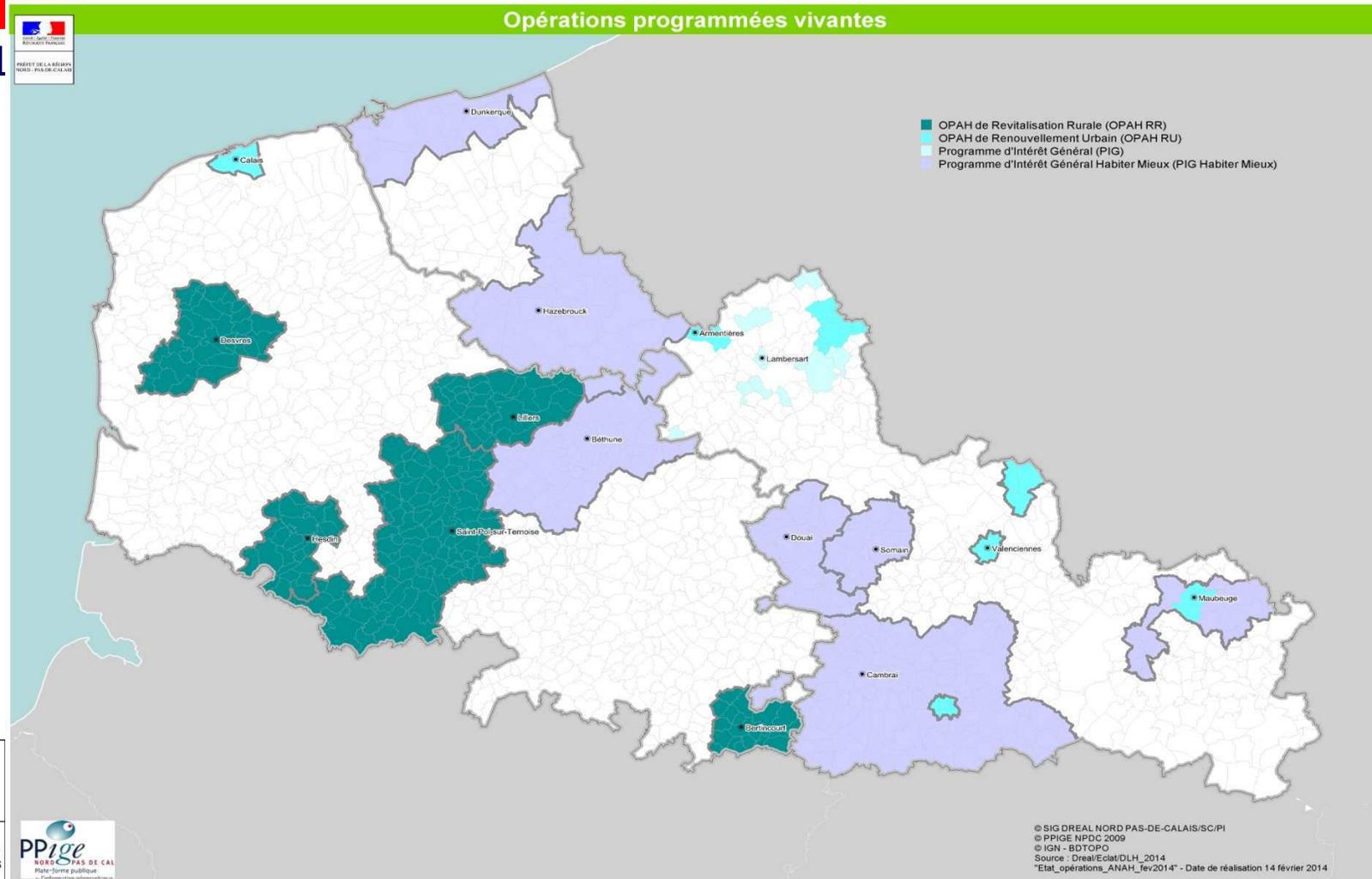
Le développement de nouvelles opérations programmées

Une reconstitution progressive du nombre de programmes opérationnels vivants

Evolution du nombre de programmes vivants (OPAH RR, OPAH RU, PIG.....)	Nombre d'opérations
1er janvier 2010	24
1er janvier 2011	18
1er janvier 2012	13
1er janvier 2013	14
1er janvier 2014	19
Opérations en projet au 1er janvier 2014	10

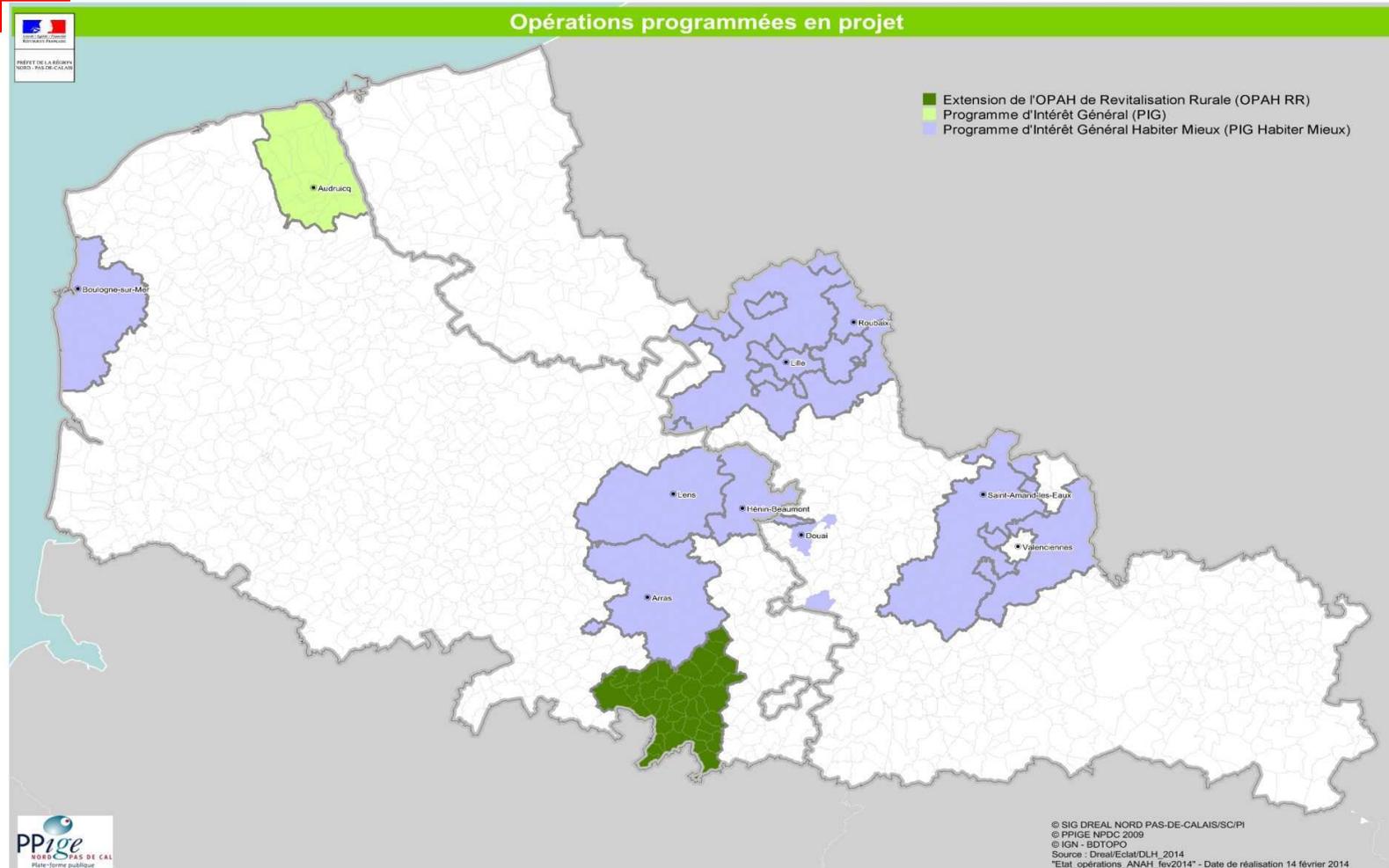
Programmation régionale des aides de l'Anah

Le développement de nouvelles opérations programmées

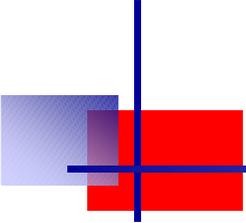


Programmation régionale des aides de l'Anah

Le développement de nouvelles opérations programmées



Programmation régionale des aides de l'Anah



Perspectives et programmation territoriale des aides de l'Anah pour 2014

Programmation régionale des aides de l'Anah

Les orientations et priorités d'intervention en 2014

Les 5 priorités d'intervention de l'Anah inchangées

- La lutte contre l'habitat indigne et dégradé.
- La lutte contre la précarité énergétique dans le cadre du plan de rénovation énergétique de l'habitat, à travers le programme Habiter Mieux.
- Le redressement des copropriétés en difficultés, et la prévention de la dégradation des copropriétés fragiles.
- L'accompagnement des personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie pour l'adaptation de leur logement. De nouvelles mesures seront prises en cours de l'année 2014 pour mieux articuler les interventions avec celles de la CNAV.
- Le développement d'un parc locatif privé conventionné à vocation sociale

Programmation régionale des aides de l'Anah

Les objectifs régionaux

Récapitulatif des objectifs prioritaires 2014 (en nbre de logements).

	Parc locatif privé (aides aux propriétaires bailleurs)			Parc en propriété occupante (aides aux propriétaires occupants modestes)		
	Objectif 2014	Objectif 2013	Résultat 2013	Objectif 2014	Objectif 2013	Résultat 2013
Habitat indigne	95	390	46	70	70	64
Habitat très dégradé	85	200	71	75	75	50
Habitat dégradé	120	300	21			
Précarité énergétique	90			1 600	2 200	1223
Travaux d'autonomie				510	750	347
Total	390	890	138	2 255	3 095	1 684

Programmation régionale des aides de l'Anah

La dotation régionale

- Une dotation régionale **de 22,2 M€** (2013 : 25 M€ répartie en CRH de février)
- Un droit de tirage additionnel sur la dotation nationale Habiter Mieux (FART) de 6,3 M€.
- Une réserve nationale de 40 M€ qui pourra être mobilisée par les régions, en fonction des résultats obtenus au premier semestre.
 - **5M€ d'ores et déjà fléchés en faveur du NPDC**
 - **Condition impérative: respect de la règle nationale de limitation des dossiers non prioritaires**

Les dossiers de propriétaires occupants non prioritaires dits PO «autres travaux» : limités à 2% de la dotation travaux et 4% du nombre de dossiers financés au titre du régime d'aide aux propriétaires occupants

Programmation régionale des aides de l'Anah

La répartition territoriale des objectifs et de la dotation

Territoire de gestion	PB HI	PB TD	PO HI	PO TD	PB MD	PO autonomie	PB énergie	PO énergie	dotation total travaux + ingénierie (€)	%	dotation complémentaire Habiter Mieux (€)	total général (y/c Habiter Mieux) (€)	
	objectif retenu												
Lille Métropole Communauté Urbaine	40	34	30	25	67	83	35	300	6 103 000	27%	1 306 595	7 409 595	26%
C. Urbaine de Dunkerque Grand Littoral	4	6	1	5	5	70	4	150	1 678 000	8%	618 778	2 296 778	8%
C. d'Agglo. de Valenciennes Métropole	9	2	8	3	5	28	4	90	1 346 000	6%	375 358	1 721 358	6%
C. d'Agglomération du Douaisis	8	2	2	3	4	15	5	61	1 016 000	5%	260 262	1 276 262	4%
C. d'Agglo. de la Porte du Hainaut	3	5	3	4	2	20	3	73	872 600	4%	303 832	1 176 432	4%
C. d'Agglo. de Maubeuge - Val de Sambre	5	10	2	7	2	20	3	66	1 139 500	5%	275 433	1 414 933	5%
Hors délégation du département du Nord	6	6	5	10	8	70	6	250	2 700 900	12%	1 029 592	3 730 492	13%
Département du Nord	75	65	51	57	93	306	60	990	14 856 000	67%	4 169 850	19 025 850	66%
C. d'Agglo. Béthune Bruay Noeux et Environs	4	4	4	4	5	29	5	122	1 298 200	6%	507 739	1 805 939	6%
C. d'Agglo. de Lens-Liévin	3	2	1	1	5	24	4	39	636 800	3%	168 451	805 251	3%
C. d'Agglo. du Boulonnais	3	2	2	1	4	14	5	113	1 080 000	5%	471 226	1 551 226	5%
C. Urbaine d'Arras	2	2	1	1	3	13	2	70	683 000	3%	289 104	972 104	3%
Hors délégation du département du Pas de Calais	8	10	11	11	10	124	14	266	3 646 000	16%	1 114 960	4 760 960	16%
Département du Pas-de-Calais	20	20	19	18	27	204	30	610	7 344 000	33%	2 551 480	9 895 480	34%
Région Nord Pas-de-Calais	95	85	70	75	120	510	90	1 600	22 200 000	100%	6 721 330	28 921 330	100%
total objectif initial	95	85	79	75	120	510	90	1 600	dotation initiale 22,2 M €				



ANNEXES

1. Actualités : Révision du zonage A/B/C

Loyers de marchés du parc des allocataires

Zone d'étude	Loyers de marchés observés sur les petites typologies. En € / m ²	Loyer de marchés tous types CLAMEUR_2013. En € / m ²
Lille	16,4 (4 200)	13,5
Lille métropole CU	16,1 (5 527)	13,0
Valenciennes	14,4 (416)	10,8
Communes de la première couronne de Valenciennes	14,2 (67)	n.d.
Douai	13,6 (234)	9,9
Lens	12,4 (57)	8,6
Béthune	12,1 (84)	10,1
Arras	12,0 (297)	10,9
Boulogne	11,5 (156)	8,8
Calais	11,3 (100)	8,0
Dunkerque	13,3 (185)	8,9

Source : Données CAF du Nord et du Pas-de-Calais au 31/12/2012 et Clameur 2013.
Nombre de références entre parenthèses.

Bilan 2013 : Demande locative sociale

Flux et stock 12 derniers mois glissants :

1^{er} janvier au 31 décembre 2013

128 282

Demandes en stock au 1^{er} janvier 2013 (71% Nord, 29% PdC)

+ 87 663

**Demandes nouvelles
sur 12 mois**

- 96 780

**Demandes radiées sur 12 mois
(dont 36% pour attributions et 63%
non renouvellement)**

= 119 165

Demandes en stock au 31 décembre 2013 (71,9% Nord, 28,1% PdC)

(Données infocentre SNE du 10/01/2014)

Comité régional de l'habitat

